





## ANNONCES LEGALES

269602



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 14 juin 2022, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le territoire de la commune du PARADOU.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant treize-et-un jours consécutifs, du lundi 5 septembre 2022 au mercredi 5 octobre 2022 inclus, en mairie du PARADOU (Mairie du Paradou-Place Chaumont Fleu- 13620 PARADOU), siège de l'enquête.

Selon la réglementation en vigueur applicable au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face au contexte sanitaire/COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :  
- prendre connaissance du dossier et consulter ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h fermé le jeudi après midi) ;

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalié et de l'Environnement, Bureau de l'Unité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 - Bureau n°421) - Contact préalable au 04 84 95 42 47 (42 45) / 06 70 89 02 02 ;

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-Environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Paradou> ;

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la Préfecture du PARADOU ;

- consigner ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant <https://www.registre-numerique.fr/zone-paradou> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet précité de la préfecture ou par courriel à l'adresse suivante : [zap-paradou@mail.registre-numerique.fr](mailto:zap-paradou@mail.registre-numerique.fr), du lundi 5 septembre 2022 8h30 au mercredi 5 octobre 2022 17h00.

Monsieur Didier Schmidt, consultant qualité environnement - en activité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- lundi 05 septembre 2022 08h30 - 12h00 ;
- mardi 13 septembre 2022 14h00 - 17h00 ;
- jeudi 22 septembre 2022 08h30 - 12h00 ;
- vendredi 30 septembre 2022 08h30 - 12h00 ;
- mercredi 05 octobre 2022 14h00 - 17h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Préfecture précité.

Elles seront communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article R112-1-8 du code rural et de la pêche maritime est le Préfet des Bouches-du-Rhône par arrêté portant classement du périmètre du projet en Zone Agricole Protégée.

La personne responsable du projet est la commune du PARADOU. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du service urbanisme (tel : 04 90 54 54 01).

Fait à Marseille, le 17 juin 2022  
Le Chef de Bureau de l'Unité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

1. Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leur nature et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

27484



COMMUNE DE VITROLLES

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT  
TERRAIN COMMUNAL BR N° 282P - CAUCADIS

Par arrêté municipal n° 22.203 en date du 24 août 2022, Monsieur le Maire a autorisé l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet de désaffectation et de déclassement d'une partie du terrain communal cadastré section BR n° 282p, au vue de son incorporation dans le domaine privé communal et de son affectation. Elle se déroulera du mercredi 21 septembre 2022 au mercredi 5 octobre 2022 inclus.

Monsieur Pierre-Noël BELLANDI, Expert près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et du Tribunal Administratif de Marseille, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public, en Mairie de Vitrolles, DGA Vie Citoyenne et Développement Urbain, arcade des Cloux, Bld Jean Aurélien, 1er étage - BP 30102 - 13743 Vitrolles cedex, pendant la durée de l'enquête du 21 septembre 2022 au 5 octobre 2022 inclus, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique, seront également disponibles sur le site internet de la Ville de Vitrolles ([www.vitrolles13.fr](http://www.vitrolles13.fr))

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie de Vitrolles, DGA Vie Citoyenne et Développement Urbain (à l'adresse susmentionnée) les jours suivants :

- Le 21 septembre 2022 de 9 h 00 à 11 h 45
- Le 5 octobre 2022 de 14 h 00 à 16 h 45

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête. Ou les adresser par correspondance à la Mairie de Vitrolles - DGA Vie Citoyenne et Développement Urbain, à l'attention du Commissaire Enquêteur (enquête caucadis) Ou par voie électronique à : [enquete.publique.caucadis@ville-vitrolles13.fr](mailto:enquete.publique.caucadis@ville-vitrolles13.fr)



Direction de la Citoyenneté,  
de la Légalié et de l'Environnement

### AVIS D'ENQUETE

DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE (INB) N°42 DÉNOMMÉE « EOLE », N°53 DÉNOMMÉE « MAGASIN CENTRAL DE MATIÈRES FISSILES (MCMF) », N°92 DÉNOMMÉE « PHEBUS » ET N°95 DÉNOMMÉE « MINERVE » EXPLOITÉES PAR LE COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE (CEA) SUR SON CENTRE DE CADARACHE À SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2022, il sera procédé à une enquête publique dont les dossiers comportent une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale, sur la demande de démantèlement des INB n° 42, 53, 92 et 95 exploitées par le CEA sur son centre de CADARACHE et situées sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE, aura lieu du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus sur le territoire de (8) huit communes relevant des départements des Bouches-du-Rhône (Saint-Paul-Lez-Durance, Jouxques), du Var (Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon), du Vaucluse (Beaumont de Pertuis, Mirabeau) et des Alpes-de-Haute-Provence (Corbières-en-Provence).

La préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Les dossiers complets accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et des évaluations environnementales de démantèlement des INB 42, 53, 92 et 95 seront consultables dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4/165> ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (sous la forme d'un lien de téléchargement) à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légalié et de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés par la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.42.60).

Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante.

La commission d'enquête est composée des membres suivants :  
Président : Monsieur Jean-Marie IGNARD, commandant de police, retraité  
Membres titulaires :  
Monsieur Nouridine ASSAS, géologue,  
Monsieur Marc DUBOIS-PERRIN, administrateur financier, retraité

Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à feuillet non mobiles, cômés et parafés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, resteront déposés du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus en mairies de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouxques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon (Var), Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations, appréciations, suggestions et contre-propositions et les consigne sur le registre prévu à cet effet.

Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des commissaires enquêteurs à la mairie de St Paul-Lez-Durance, commune siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : [enquete-publique-4165@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4165@registre-dematerialise.fr)

Ces observations, propositions transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4/165>

La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à la Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance : Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance

### APPEL D'OFFRES

Société du Canal de Provence

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-1-4 DU CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES

LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE A ÉTÉ SOLICITÉE POUR LA MISE À DISPOSITION, SOUS FORME D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE, DES PAILLES SUIVANTES :

- Saint-Chamas (13) : D 460
- Jouxques (13) : D 533-534
- Lambesc (13) : AV 205-206-207
- Fuveau (13) : AY 227
- Touvois (63) : F 569-1435-1436-1575-1576-1577
- Rouanne sur Argens (83) : AI 303

LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT SE FAIRE CONNAÎTRE PAR ÉCRIT AU PLUS TARD LE 21 SEPTEMBRE 2022 À L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Société du Canal de Provence, Le Tholonet, Service Juridique, CS 70064, 13182 Le Tholonet cedex 5, sous la référence : Mise à disposition de terrains »

### AVIS DE MARCHÉ

#### SERVICES

ORGANISME ACHETEUR  
Société Française des Habitations Économiques (S.F.H.E.)  
Mickaël SÉROPIAN  
15547 Aix en Provence Cedex 4  
Tel : +33 413570465. E-mail : [mickael.seropian@group-arcade.com](mailto:mickael.seropian@group-arcade.com)  
Adresse internet : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

OBJET DU MARCHÉ : Maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension des halls d'entrées de la résidence « Saint Guilhem II » - située à Montpellier (34000).

TYPE DE MARCHÉ : Services  
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée - ouverte  
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : Mardi 27 septembre 2022 - 12:30  
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 01 septembre 2022

Lundi 26 septembre de 8H30 à 12H00 (Ouverture de l'enquête)  
Mardi 4 octobre de 13H30 à 17H00  
Jeudi 20 octobre de 8H30 à 12H00  
Vendredi 28 octobre de 13H30 à 17H00 (Clôture de l'enquête)

Mairie de Jouxques : Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13490 Jouxques :  
- Mardi 27 septembre de 9H00 à 12H00  
- Vendredi 14 octobre de 14H00 à 17H00  
- Mercredi 26 octobre de 9H00 à 12H00

Mairie de Rians : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Rians :  
- Mardi 27 septembre de 8H00 à 12H00  
- Jeudi 20 octobre de 13H30 à 16H15  
- Vendredi 21 octobre de 8H00 à 12H00

Mairie de Vinon-sur-Verdon : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon :  
- Lundi 26 septembre de 15H00 à 17H30  
- Mercredi 05 octobre de 9H00 à 12H00  
- Vendredi 21 octobre de 15H00 à 17H30

Mairie de Ginasservis : Hôtel de Ville, Place du Docteur Richaud, 83560 Ginasservis :  
- Lundi 3 octobre de 8H30 à 12H00  
- Vendredi 14 octobre de 16H00 à 18H00  
- Mercredi 26 octobre de 8H30 à 12H00

Mairie de Beaumont-de-Pertuis : Hôtel de ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont-de-Pertuis :  
- Jeudi 29 septembre de 9H00 à 12H00  
- Lundi 10 octobre de 14H00 à 17H40  
- Jeudi 27 octobre de 9H00 à 12H00

Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, 8, rue de la Mairie, 84120 Mirabeau :  
- Lundi 3 octobre de 14H00 à 17H00  
- Vendredi 14 octobre de 09H00 à 12H00  
- Jeudi 27 octobre de 14H00 à 17H40

Mairie de Corbières-en-Provence : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières :  
- Vendredi 30 septembre de 9H00 à 12H00  
- Mardi 4 octobre de 14H00 à 17H00  
- Vendredi 21 octobre de 9H00 à 12H00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLÉ, BITPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La version préliminaire du rapport de sûreté est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la mairie suivante : mairie de Saint-Paul-Lez-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint-Paul-Lez-Durance (CS 80001 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi de 8h30 à 12h00), et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalié et de l'environnement (DCLÉ) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.

La version préliminaire du rapport de sûreté conformément au décret de 2007-1557 du 2 novembre 2007, article 13, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais elle peut être consultée pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis de son avis et des résultats des consultations fixées par l'article 13 du décret du 2 novembre 2007.

À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.

Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Sophie VIALLEFONT, chargée des relations CEA, téléphone : 04.42.25.41.15 ou mail : [Sophie.VIALLEFONT@cea.fr](mailto:Sophie.VIALLEFONT@cea.fr)

Marseille le 19 août 2022  
Pour le Préfet des Bouches-du-Rhône  
La Secrétaire-Général-Adjointe  
Anne L'AVOUPINE



### AVIS D'ATTRIBUTION

MAÎTRE D'OUVRAGE :  
Société Française d'Habitations Économiques (S.F.H.E.M.)  
1175 Petite Route des Mèges - CS 40850  
13457 Aix-en-Provence - Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 - Télécopie : 04 13 57 04 04

PROCÉDURE :  
Marché de travaux passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :  
Marché de travaux relatif à la réhabilitation de la résidence « Puech des Micocouliers » située à Nîmes (30000).

- Lot N°1 : Démolition - Gros œuvre - Clôture
- Lot N°2 : Ravèlement de façades
- Lot N°3 : Menuiseries et volets PVC - Vitrière
- Lot N°4 : Macro-Lot comprenant 3 fascicules :  
- Fascicule N°1 : Revêtement de sol - Sol souple - Faïences - Peinture
- Fascicule N°2 : Électricité
- Fascicule N°3 : Appareils sanitaires - Plomberie - CVC

INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

LOT N°1 : Déclaré sans suite  
LOT N°2 :  
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : MULTIFACADES - 98 rue Emile Julien - 34070 MONTPELLIER  
Information sur le montant du marché : 318 012,18 € HT  
Date d'attribution du marché : 24/08/2022

LOT N°3 : Déclaré sans suite  
LOT N°4 :  
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : NICOLAS - 32 chemin du mas de cheylon - 30900 Nîmes  
Information sur le montant du marché : 474 055,46 € HT  
Date d'attribution du marché : 24/08/2022



PROVENCE

# La grève se durcit à la Sodestrav

VAR

**La police est intervenue lundi pour dégager l'entrée du dépôt d'Hyères où un barrage filtrant avait été organisé par les salariés en grève.**

Après quatre jours de mobilisation, la situation s'est tendue devant le dépôt d'Hyères. Les salariés de Sodestrav,

filiale de Keolis, assurant des transports scolaires et des lignes de bus du réseau Mistral, réclament une hausse des salaires. Vendredi, la direction avait proposé une prime Macron de 150 euros à ses salariés.

Les conducteurs de bus ont refusé et se sont retrouvés hier matin devant le dépôt d'Hyères pour organiser un barrage filtrant mais « la Préfecture a donné l'ordre de dégager l'entrée de l'entreprise par la force ce qui a entraîné l'intervention des forces de police », explique Oualid

Bouachir, délégué syndical CGT. « En donnant cet ordre alors que les salariés n'ont jamais totalement bloqué les entrées et sorties de Bus, le préfet s'attaque directement au droit de grève pourtant garanti par la constitution ».

Après une nouvelle offre de prime de 300 euros, les salariés soutenus par la CGT ont refusé et reconduisent la grève ce mardi. Ils demandent aussi « dans l'urgence, une réunion en préfecture à TPM afin de sortir d'un conflit qui n'a que trop duré ».



Les salariés de Sodestrav poursuivent la grève aujourd'hui et se rendront à nouveau à TPM pour être reçus mardi. PHOTO JPK

**ANNONCES LÉGALES**  
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**VAR**  
Tel. 04 91 57 75 74  
annonceslegales@lamarseillaise.fr

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Démantèlement des installations nucléaires de base (INB) n°42 dénommée « Eole », n°93 dénommée « Magasin Central de Matières Fisibles (MCMF) », n°92 dénommée « Phébus » et n°95 dénommée « Minerve » exploitées par le commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de CADARACHE à SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2022, il sera procédé à une enquête publique dont les dossiers comportent une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale, sur la demande de démantèlement des INB n° 42, 53, 92 et 95 exploitées par le CEA sur son centre de CADARACHE et situées sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE, aura lieu du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus sur le territoire de (s) huit communes relevant des départements des Bouches-du-Rhône (Saint-Paul-Lez-Durance, Joux-la-Vieille, Joux-la-Vieille, Joux-la-Vieille, Joux-la-Vieille, Joux-la-Vieille, Joux-la-Vieille, Joux-la-Vieille), du Var (Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon), du Vaucluse (Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau) et des Alpes-de-Haute-Provence (Corbières-en-Provence).

Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats. Les dossiers complets accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et des évaluations environnementales de démantèlement des INB 42, 53, 92 et 95 seront consultables dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165> ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (sous la forme d'un lien de téléchargement) à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.94.35.42.00). Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante.

La commission d'enquête est composée des membres suivants :  
**Président** : Monsieur Jean-Marie ISNARD, commandant de police, retraité.

**Membres titulaires** :  
Monsieur Nourdin ASSAS, géologue,  
Monsieur Marc DUBOIS-PERFFIN, administrateur financier, retraité  
Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à fautes ou non mobilisés, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, resteront déposés du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus en mairies de Saint Paul Lez Durance, Joux-la-Vieille (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon, (Var), Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations, appréciations, suggestions et contre-propositions et les consigne sur le registre prévu à cet effet.  
Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des commissaires enquêteurs à la mairie de St Paul-Lez-Durance, commune siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165>  
La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à la :  
**Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance** Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance ;  
- Lundi 26 septembre de 9h30 à 12h00 (Ouverture de l'enquête)  
- Mardi 4 octobre de 13h30 à 17h00  
- Jeudi 20 octobre de 9h30 à 12h00  
- Vendredi 28 octobre de 13h30 à 17h00 (Clôture de l'enquête)

- Mairie de Jouxques** Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13490 Jouxques :  
- Mardi 27 septembre de 9h00 à 12h00  
- Vendredi 14 octobre de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 26 octobre de 9h00 à 12h00
- Mairie de Rians** Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Rians,  
- Mardi 27 septembre de 9h00 à 12h00  
- Jeudi 20 octobre de 13h30 à 16h15  
- Vendredi 21 octobre de 8h00 à 12h00
- Mairie de Vinon-sur-Verdon** : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon  
- Lundi 26 septembre de 15h00 à 17h30  
- Mercredi 05 octobre de 9h00 à 12h00  
- Vendredi 21 octobre de 15h00 à 17h30
- Mairie de Ginasservis** : Hôtel de Ville, Place du Docteur Fichaud, 83560 Ginasservis,  
- Lundi 3 octobre de 8h30 à 12h00  
- Vendredi 14 octobre de 16h00 à 18h00  
- Mercredi 26 octobre de 8h30 à 12h00
- Mairie de Beaumont-de-Pertuis** : Hôtel de ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont-de-Pertuis,  
- Jeudi 29 septembre de 9h00 à 12h00  
- Lundi 10 octobre de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- Mairie de Mirabeau** : Hôtel de Ville, 6, rue de la Mairie, 84120 Mirabeau,  
- Lundi 3 octobre de 14h00 à 17h00  
- vendredi 14 octobre de 09h00 à 12h00  
- Jeudi 27 octobre de 14h00 à 17h00
- Mairie de Corbières-en-Provence** : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières  
- Vendredi 30 septembre de 9h00 à 12h00  
- Mardi 4 octobre de 14h00 à 17h00  
- Vendredi 21 octobre de 9h00 à 12h00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLÉ, B1TRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La version préliminaire du rapport de sûreté est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la mairie suivante : mairie de Saint-Paul-Lez-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint-Paul-Lez-Durance (de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi de 9h30 à 12h00), et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'environnement (DCLÉ) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (B1TRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06. La version préliminaire du rapport de sûreté conformément au décret de 2007-1557 du 2 novembre 2007, article 13, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais elle peut être consultée pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.  
**Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête**, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis de son avis et des résultats des consultations fixées par l'article 13 du décret du 2 novembre 2007.  
À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.  
Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Sophie VALLEFONT, chargée d'affaires CEA, téléphone : 04.42.25.41.18 ou mail : [Sophie.VALLEFONT@cea.fr](mailto:Sophie.VALLEFONT@cea.fr)

Marseille le 19 août 2022  
Pour le Préfet des Bouches-du-Rhône  
La Secrétaire-Générale-Adjointe  
**Anne LAYBOURNE**  
202209045

[annonces-legales lamarseillaise.fr](https://www.annonces-legales-lamarseillaise.fr)

Vie des sociétés

**DISSOLUTION**

**MARSEILLE EVASION DRIVERS**  
Société par actions simplifiée - Au capital de 1.000 euros  
Siège Social : 1234 Quartier La Grône  
83570 MONTFORT SUR ARGENS  
R.C.S. DRAGUIGNAN 852 008 822

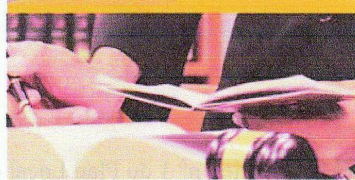
Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 31 août 2022, il résulte :  
1) La dissolution de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.  
La nomination de Monsieur GARZIERA Olivier, demeurant 1234 Quartier La Grône, 83570 MONTFORT SUR ARGENS en qualité de liquidateur de la société dissoute sans limitation de durée.  
2) La fixation du siège de la liquidation au domicile du liquidateur.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DRAGUIGNAN.  
POUR AVIS LE LIQUIDATEUR

Publiez vos annonces légales en toute simplicité

annonces-legales lamarseillaise.fr  
Une plateforme pour gérer, en toute autonomie, la parution de vos annonces sur 4 départements  
13 | 83 | 30 | 34

La Marseillaise

Un service client à l'écoute et disponible  
04 91 57 75 74  
[annonceslegales@lamarseillaise.fr](mailto:annonceslegales@lamarseillaise.fr)  
Devise sur demande









# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

## ANNONCES LÉGALES

### BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74  
annonceslegales@lamarseillaise.fr



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Démantèlement des installations nucléaires de base (INB) n°42 dénommée « Éole », n°53 dénommée « Magasin Central de Matières Fisibles (MCMF) », n°92 dénommée « Phébus » et n°95 dénommée « Minerve » exploitées par le commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de CADARACHE à SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 19 août 2022, il sera procédé à une enquête publique dont les dossiers comportent une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale, sur la demande de démantèlement des INB n° 42, 53, 92 et 95 exploitées par le CEA sur son centre de CADARACHE et situées sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE, aura lieu du 26 septembre 2022 jusqu'au 26 octobre 2022 inclus sur le territoire de (8) huit communes relevant des départements des Bouches-du-Rhône (Saint-Paul-Léz-Durance), du Var (Ginasservis, Riens, Vinon-sur-Verdon), du Vaucluse (Beaumont de Pertuis, Mirabeau) et des Alpes-de-Haute-Provence (Corbières-en-Provence).

Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats. Les dossiers complets accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et des évaluations environnementales de démantèlement des INB 42, 53, 92 et 95 seront consultables dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165> ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (sous la forme d'un lien de téléchargement) à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET, CS 80001, 13292 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.42.60).

Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante. La commission d'enquête est composée des membres suivants :

**Président** : Monsieur Jean-Marie IGNARD, commandant de police, retraité

**Membres titulaires** :  
Monsieur Nouridine ASSAS, géologue,  
Monsieur Marc DUBOIS-PERRIN, administrateur financier, retraité  
Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à feuillet non notés, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, resteront déposés du 26 septembre 2022 jusqu'au 26 octobre 2022 inclus en mairies de Saint Paul-Léz-Durance, Jouques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Riens, Vinon-sur-Verdon, (Var), Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations, appropriations, suggestions et contre-propositions et les consigne sur le registre prévu à cet effet.

Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des commissaires enquêteurs à la mairie de St Paul-Léz-Durance, commune siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : **enquête-publique-4165@registre-dematerialise.fr**  
Ces observations, propositions transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165>

La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à la :  
- **Mairie de Saint-Paul-Léz-Durance** : Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance ;  
- Lundi 26 septembre de 8h30 à 12h00 (Ouverture de l'enquête)  
- Mardi 4 octobre de 13h30 à 17h00  
- Jeudi 20 octobre de 8h30 à 12h00  
- Vendredi 28 octobre de 13h30 à 17h00 (Clôture de l'enquête)

- **Mairie de Jouques** : Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13490 Jouques ;  
- Mercredi 27 septembre de 9h00 à 12h00  
- Vendredi 14 octobre de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 26 octobre de 9h00 à 12h00

- **Mairie de Riens** : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Riens, ;  
- Mercredi 27 septembre de 9h00 à 12h00  
- Jeudi 20 octobre de 13h30 à 16h15  
- Vendredi 21 octobre de 8h00 à 12h00

- **Mairie de Vinon-sur-Verdon** : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon, ;  
- Lundi 26 septembre de 15h00 à 17h30  
- Mercredi 05 octobre de 9h00 à 12h00  
- Vendredi 21 octobre de 15h00 à 17h30

- **Mairie de Ginasservis** : Hôtel de Ville, Place du Docteur Richaud, 83560 Ginasservis ;  
- Lundi 3 octobre de 8h30 à 12h00  
- Vendredi 14 octobre de 16h00 à 19h00  
- Mercredi 26 octobre de 8h30 à 12h00

- **Mairie de Beaumont-de-Pertuis** : Hôtel de ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont-de-Pertuis ;  
- Jeudi 29 septembre de 9h00 à 12h00  
- Lundi 10 octobre de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00

- **Mairie de Mirabeau** : Hôtel de Ville, 8, rue de la Maine, 84120 Mirabeau ;  
- Lundi 3 octobre de 14h00 à 17h00  
- vendredi 14 octobre de 09h00 à 12h00  
- Jeudi 27 octobre de 14h00 à 17h00

- **Mairie de Corbières-en-Provence** : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières ;  
- Vendredi 30 septembre de 9h00 à 12h00  
- Mardi 4 octobre de 14h00 à 17h00  
- Vendredi 21 octobre de 9h00 à 12h00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLE, BITRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13292 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

**La version préliminaire du rapport de sûreté** est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la mairie suvante :mairie de Saint-Paul-Léz-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint-Paul-Léz-Durance (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi de 8h30 à 12h00), et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement (DLE) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13292 Marseille cedex 06.

La version préliminaire du rapport de sûreté conformément au décret de 2007-1557 du 2 novembre 2007, article 13, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais elle peut être consultée pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

**Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête**, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis de son avis et des résultats des consultations fixées par l'article 13 du décret du 2 novembre 2007.

À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.

Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Sophie VIALLEFONT, chargée d'affaires CEA, téléphone : 04-42-25-41-16 ou mail : [Sophie.VIALLEFONT@cea.fr](mailto:Sophie.VIALLEFONT@cea.fr)

Marseille le 19 août 2022  
Pour le Préfet des Bouches-du-Rhône  
La Secrétaire-Générale-Adjointe  
**SIGNE**  
Anne LAYBOURNE



AVIS

#### PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBORDEMENT DU RHÔNE ET SUBMERSION MARINE DE LA COMMUNE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Par arrêté préfectoral du 23 août 2022, publié au recueil des actes administratifs des Bouches-du-Rhône le 31 août 2022 (N° 13-2022-282), le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, a prescrite la modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Cet arrêté signé du préfet des Bouches-du-Rhône est disponible sur le site internet de la préfecture : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr/](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/)

Il sera également affiché pendant un mois dans la mairie de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône et au siège de la Métropole Marseille-Provence.



#### AVIS RECTIFICATIF DU 28/09/22

**COMMUNE DE CADOLIVE**  
M. Serge Perrotin - Maire  
1 Place du Comte Arnaud 13650 Cadolive  
mél : [correspondre@wvs-france.com](mailto:correspondre@wvs-france.com)  
web : <http://www.mairie-cadolive.fr>

Référence : 2022022006  
Objet : AMÉNAGEMENT VOIRIE ROUTE DU STADE  
Remise des offres : au lieu de : 30/09/22 à 18h00 au plus tard.  
lire : 07/10/22 à 18h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, aller sur <https://www.marches-publics.info>

#### Vie des sociétés

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/09/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

**HABITATIONS NOUVELLES**  
**Siège social** : 15 bis avenue du Jas Laure, 13180 GIGNAC-LA-NERTHE  
**Capital** : 200 €  
**Objet social** : Négociation commerciales de maisons individuelles, apporteur d'affaires.

**Président** : M Flousset Bernard demeurant 15 bis avenue du Jas Laure 13180 GIGNAC-LA-NERTHE du pour une durée illimitée  
**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action doit droit à une voix.  
**Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Aix-EN-PROVENCE.

202204132

#### DIAMOND JACK SAS au capital de 1 000 €

**Siège social** : 30 bd des platanes 13008 MARSEILLE  
**RCS MARSEILLE 810 147 619**

En date du 28/09/2022, l'associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 28/09/2022 et de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 30 bd des platanes, 13008 MARSEILLE.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 2 boulevard du centre, 13008 MARSEILLE.

L'inscription modificative sera portée au RCS MARSEILLE tenue par le greffe du tribunal.  
Edgar Baudin Président

202204134

#### AVIS DE MODIFICATIONS

**LOCKY SAS**  
au capital de 6000 €  
**Siège social** :ROUTE NATIONALE 8 BATIMENT A 13420 GÉMÉNAS

**801 427 070 RCS de Marseille**

L'AGE du 01/09/2022 a décidé de :

- Nommer Président M. SANTIAGO JOHAN, demeurant LOTISSEMENT LES MADETS 5 RUE JEAN-BAPTISTE MICHEL, 13390 Plan-de-Cuques, en remplacement de M. MENZEL TIM.
- Nommer Directeur Général M. EYMAR LUCAS, demeurant 6 IMPASSE MEYNES 13012 MARSEILLE, en remplacement de M. LAMUR FLORIAN. Modifier la date de clôture de l'exercice social du 30 JUIN 2022 au 31 DECEMBRE 2022.

- Modifier l'objet qui devient : L'exploitation d'un site internet d'annonces nautiques, réseau social nautique et conseil en tourisme et navigation. La location de yachts, de bateaux de plaisance, achat, entretien, maintenance, et gestion de bateaux, activités de services divers, intermédiaire dans la commercialisation de bateaux.

- Transférer le siège social LOTISSEMENT LES MADETS 5 RUE JEAN-BAPTISTE MICHEL, 13390 Plan-de-Cuques le 01/09/2022  
Mention au RCS de Marseille.

202204110

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée :  
**ARLES GENERATION BÂTIMENT**

**Siège** : A G B  
**Capital social** : 1 000 euros.  
**Siège social** : Centre d'affaires bureau de Fourchon 15 Rue Charlie Chaplin 13200 ARLES  
**Objet** : Activités Etudes et conseils dans les domaines du bâtiment  
**Président** : Mr L BASSI Christopher domicilié 64 Chemin de la fontaine 13800 ISTRES

**Clause d'agrément** : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
**Clause d'admission** : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.  
**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TARASCON.

202204156

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée :  
**BAR DES AMIS**

**Capital social** : 500 euros.  
**Siège social** : 5 Cours Landiron 13110 PORT DE BOUC  
**Objet** : Débit de boissons, bar, brasserie  
**Président** : Président : Mr DA PALMA GONCALVES Simao domicilié 4 Rue François Baudillon 13110 PORT DE BOUC

**Clause d'agrément** : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
**Clause d'admission** : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.  
**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Aix EN PROVENCE.

202204154

#### Vie des sociétés

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 06/09/2022 LA SASU PRESTA DOMI 7 Boulevard Mazel 13140 MIRAMAS RCS Salon 903 847 465 a décidé de transférer son siège au 6 Rue Salergno 13140 MIRAMAS

202204136







# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

## ANNONCES LÉGALES

### VAR

TÉL. 04 91 57 75 74  
annonceslegales@lamarseillaise.fr



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Démantèlement des installations nucléaires de base (INB) n°42 dénommée « Éole », n°53 dénommée « Magasin Central de Matières Fisibles (MCMF) », n°92 dénommée « Phébus » et n°95 dénommée « Minsève » exploitées par le commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de CADARACHE à SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2022, il sera procédé à une enquête publique dont les dossiers comportent une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale, sur la demande de démantèlement des INB n° 42, 53, 92 et 95 exploitées par le CEA sur son centre de CADARACHE et situées sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE, aura lieu du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus sur le territoire de (8) huit communes relevant des départements des Bouches-du-Rhône (Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques), du Var (Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon), du Vaucluse (Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau) et des Alpes-de-Haute-Provence (Corbières-en-Provence).  
Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats. Les dossiers complets accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et des évaluations environnementales de démantèlement des INB 42, 53, 92 et 95 sont consultables dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165> ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (sous la forme d'un lien de téléchargement) à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>.  
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.91.57.42.60).  
Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante.  
La commission d'enquête est composée des membres suivants :  
**Président** : Monsieur Jean-Marie ISNARD, commandant de police, retraité  
**Membres titulaires** :  
Monsieur Nourdin ASSAS, géologue,  
Monsieur Marc DUBOIS-PERPIN, administrateur financier, retraité  
Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à feuilletés non modifiés, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, seront déposés du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus en mairies de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon, (Var), Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présenter ses observations, appropriations, suggestions et contre-propositions et les consigner sur le registre prévu à cet effet.  
Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des communes enquêtées à la mairie de St Paul-Lez-Durance, comme siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : [enquete-publique-4165@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4165@registre-dematerialise.fr)  
Ces observations, propositions transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4165>  
La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à la :  
- Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance :  
- Lundi 26 septembre de 8h30 à 12h00 (Ouverture de l'enquête)  
- Mardi 4 octobre de 13h30 à 17h00  
- Jeudi 20 octobre de 8h30 à 12h00  
- Vendredi 29 octobre de 13h30 à 17h00 (Clôture de l'enquête)  
- Mairie de Jouques Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13490 Jouques :  
- Mardi 27 septembre de 9h00 à 12h00  
- Vendredi 14 octobre de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 26 octobre de 9h00 à 12h00  
- Mairie de Rians : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Rians, Rians, Vinon-sur-Verdon, (Var),  
- Mardi 27 septembre de 8h00 à 12h00  
- Jeudi 20 octobre de 13h30 à 16h15  
- Vendredi 21 octobre de 8h00 à 12h00  
- Mairie de Vinon-sur-Verdon : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon,  
- Lundi 26 septembre de 15h00 à 17h00  
- Mercredi 06 octobre de 9h00 à 12h00  
- Vendredi 21 octobre de 16h00 à 17h00  
- Mairie de Ginasservis : Hôtel de Ville, Place du Docteur Richaud, 83560 Ginasservis,  
- Lundi 3 octobre de 8h30 à 12h00  
- Vendredi 14 octobre de 16h00 à 18h00  
- Mercredi 26 octobre de 8h30 à 12h00  
- Mairie de Beaumont-de-Pertuis : Hôtel de Ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont-de-Pertuis,  
- Jeudi 29 septembre de 9h00 à 12h00  
- Lundi 10 octobre de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00  
- Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, 8, rue de la Main, 84120 Mirabeau,  
- Lundi 3 octobre de 14h00 à 17h00  
- vendredi 14 octobre de 09h00 à 12h00  
- Jeudi 27 octobre de 14h00 à 17h00  
- Mairie de Corbières-en-Provence : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières,

- Vendredi 30 septembre de 9h00 à 12h00  
- Mardi 4 octobre de 14h00 à 17h00  
- Vendredi 21 octobre de 9h00 à 12h00  
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, D.C.E. BITRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La version préliminaire du rapport de sûreté est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la mairie suivante : mairie de Saint-Paul-Lez-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint-Paul-Lez-Durance (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi de 8h30 à 12h00), et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'environnement (D.C.L.E) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.  
La version préliminaire du rapport de sûreté conformément au décret de 2007-1557 du 2 novembre 2007, article 13, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais elle peut être consultée pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.  
**Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête**, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis de son avis et des résultats des consultations fixées par l'article 13 du décret du 2 novembre 2007.  
À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport ou de ces ministres chargés de la sûreté nucléaire.

Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Sophie VALLEFONT, chargée d'affaires CEA, téléphone : 04.42.25.41.18 ou mail : [Sophie.VALLEFONT@cea.fr](mailto:Sophie.VALLEFONT@cea.fr)

Marseille le 19 août 2022  
Pour le Préfet des Bouches-du-Rhône  
La Secrétaire-Générale-Adjointe

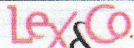
Anne LAYBOURNE  
20220948

### Vie des sociétés

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

30Coéans, SASU au capital de 1000€. Siège social: 348 chemin de la baume 83600 Frejus. 843 883 774 RCS Frejus. Le 13/08/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Olivier Trouvé, 348 Chemin de la Baume 83600 FREJUS, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Frejus.

20220940



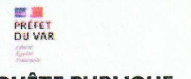
CABINET D'AVOCATS  
PÔLE D'EXCELLENCE JEAN-LOUIS  
54 Vie Nova 83600 FREJUS  
cabinet@lexcoavocats.com  
04 94 51 16 16

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 19 septembre 2022, il a été constitué une SASU :

**Dénomination** : CANTO FRED SASU.  
**Forme** : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
**Objet** : en France comme à l'étranger, de réaliser divers services relatifs à l'activité de : bar, restaurant, brasserie, salon de thé, glacier, vente de plats à emporter. Toutes opérations commerciales et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, susceptibles d'en faciliter la réalisation ou de le rendre plus rémunérateur. Durée de la société : 99 années.  
**Capital social fixe** : 1.000 euros  
**Cession d'actions et agrément** : Cession libre des actions entre actionnaires.  
**Siège social** : 25 Rue Grisolle 83600 FREJUS.  
**Admission aux assemblées et exercices du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à un vote.  
**Président** : Monsieur Frédéric CANTO, demeurant 338 Avenue du XVème corps, bâtiment D, 06900 NICE.  
La société sera immatriculée au RCS de FREJUS.  
Pour avis, Le Président.

20220148



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 5 septembre 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande d'autorisation de défrichement liée au projet de centrale photovoltaïque au sol prévue au lieu-dit «Saint-Guilhaume», sur la commune de Méounes-lès-Montrieux. Le projet est porté par la société FERME D'AKUO 1, SASU, représentée par monsieur Steve ARCELIN-AKUO - 140 avenue des Champs Elysees - 75008 PARIS. La demande d'autorisation de défrichement porte sur une superficie de 17,3845 ha et concerne la parcelle cadastrale section B n°305 représentant une surface totale de 67,4067 ha, située sur la commune de Méounes-lès-Montrieux.  
Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 14 octobre 2022 au 14 novembre 2022 dans les lieux ci-dessous :

#### Mairie de Méounes-lès-Montrieux

12 route de Brignoles  
83136 Méounes-lès-Montrieux  
lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00  
mercredi et samedi : de 8h30 à 11h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Méounes-lès-Montrieux - 12 route de Brignoles - 83136 Méounes-lès-Montrieux, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « contact » (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr/>).  
Monsieur André VANTALON, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Méounes-lès-Montrieux
vendredi 14 octobre 2022	9h00 - 12h00
lundi 24 octobre 2022	9h00 - 12h00
lundi 7 novembre 2022	9h00 - 12h00
lundi 14 novembre 2022	14h00 - 16h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès de la société FERME D'AKUO 1, SASU, représentée par Monsieur Steve ARCELIN-AKUO - 140 avenue des Champs Elysees - 75008 PARIS. La responsable du projet est Madame Clémence MARCUEVZ ([marcucvz@blueenergy.com](mailto:marcucvz@blueenergy.com)).  
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courrier électronique sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.  
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Méounes-lès-Montrieux, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.  
Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement liée au projet de centrale photovoltaïque au sol prévue au lieu-dit «Saint-Guilhaume», sur la commune de Méounes-lès-Montrieux, par arrêté préfectoral.

20220962

### Vie des sociétés

### MODIFICATIONS

PLURALI  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES UNIPERSONNELLE  
CAPITAL SOCIAL : 1500,00 EUROS  
Siège Social : 17 Loissement le Clos Provençal  
83136 Mazaugues  
909 289 415 R.C.S DRAGUIGNAN

Le 01/07/2022, suite à l'AGO il a été pris acte des modifications suivantes aux Statuts de la Société :  
- Démission de BERTHEAU Sylvie et la nomination de La Société SYLVIANI, SASU au capital de 1000 € immatriculée au R.C.S 845 009 638 Draguignan, dont le Siège Social est au 17 Loissement Le Clos Provençal 83136 MAZAUQUES, Représenté par Madame BERTHEAU Sylvie  
- Nomination Du Vice-Président : La Société HRM représenté par Mr Moreau Romain Siège Social 2 Bd du Président Kennedy le clos Hortense 13640 La Roque D'Anthéron  
- Nomination Du second Vice-Président La Société Ma2Sa représenté par Mr Baron Laurent Siège Social 219 Allée du Basilic Parc Sainte Claire 83160 La Valette-du-Var.  
- Modification de la forme juridique la SASU devient SAS, et ce à compter du 01/07/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Mention en sera faite au RCS de DRAGUIGNAN.

20220141